

Atelier de prospective 3 Environnement

Le rôle du patrimoine naturel et paysager dans le développement du territoire : entre protections et mises en valeur, quelles orientations choisir ?

Avant-propos

L'échelle du territoire peut être un niveau pertinent dans la prise en compte des enjeux tels que la diversité biologique et la qualité paysagère.

A ce titre, le code de l'urbanisme rappelle que le SCOT doit définir les objectifs en matière de protection des paysages et doit déterminer les espaces naturels et agricoles à protéger.

Un patrimoine naturel du Boulonnais à préserver et à reconnaître

La dynamique de développement d'un territoire peut conduire à l'étalement des agglomérations et à renforcer l'expansion le long des axes de communication. Les conséquences de cette urbanisation entraînent une homogénéisation des paysages et une réduction des milieux qui abritent une faune et une flore sauvage.

Avant de débattre au sein de la commission de cette question, une présentation des espaces naturels pour lesquels une reconnaissance ou un maintien de préservation sont nécessaires sera réalisée : la trame bocagère du territoire par exemple, ou des sites d'habitats particuliers.

Quels sont les principes à adopter au sein du SCOT ? Doit-on préserver certains espaces naturels de toute urbanisation ? Instaurer des coupures vertes, c'est-à-dire des espaces dont la vocation agricole, naturelle et paysagère est affirmée pour contenir la croissance linéaire des villages ?

La question de la fragmentation des espaces naturels, c'est-à-dire leur isolement, ainsi que des coupures de circulations des espèces seront également traités : les corridors biologiques, de nature aquatique, maritime ou terrestre connaissent des effets de rupture



sur le territoire du Boulonnais : barrages, axes de communication, espace portuaire, lotissements sont autant d'éléments construits coupant les circulations. Le respect des lisières des forêts, l'ouverture des ouvrages hydrauliques et la création de passes à poissons sur les cours d'eau, la restauration de la nature en ville par la création de maillage de jardins publics et coulées vertes sont autant d'enjeux qui seront discutés.

Enfin les mesures pour favoriser, améliorer ou restaurer la biodiversité à l'échelle du territoire, de la commune, du quartier et des opérations seront présentées à travers des exemples concrets.

Les paysages du Boulonnais : des espaces à enjeux ?

Les paysages font partie de notre quotidien. Mais quelle appréciation sensible en fait chaque individu ?

Si les grands paysages, dits emblématiques sont reconnus au sein de notre territoire, sont-ils pour autant protégés ? Comment évoluent-ils ? Assiste-t-on à des ouvertures de paysages, fermeture de fenêtres paysagères, apparitions de points noirs (lotissement de lignes de crêtes, mauvaise intégration paysagère d'axes, de constructions...).

Y-a-t-il des paysages spécifiques qui mériteraient une reconnaissance voir une mise en valeur ?

La deuxième partie de cette commission fera appel aux connaissances, à la perception et aux sensibilités de chacun. A travers un travail participatif et cartographique, les espaces paysagers ayant un enjeu particulier seront recensés et permettront de débattre sur les objectifs à instaurer au sein du PADD du SCOT.